

Crédit et surendettement

Le crédit

Le crédit : il consiste à obtenir une somme d'argent auprès d'un établissement (souvent une banque), en vue de l'acquisition d'un bien.

Le remboursement : on rembourse un crédit en ajoutant à la somme empruntée les intérêts, ainsi que les frais de dossier et les frais d'assurance.

Le surendettement

Un débiteur est surendetté, lorsqu'il n'arrive plus à rembourser ses crédits non professionnels. Cela arrive, lorsque les charges sont plus élevées que ses revenus. Le débiteur doit alors faire appel à la **commission de surendettement** pour trouver des solutions au règlement de ses créances.

Pour ne pas être surendetté, le débiteur doit veiller à ce que son crédit ne dépasse pas 33% de ses revenus, et doit être attentif au taux effectif global proposé (TAEG).

Le calcul du taux d'endettement

Pour calculer le taux d'endettement il faut prendre en considération les revenus et les paiements mensuels comme suit :

$$\text{Taux d'endettement} = \frac{\text{Paiements mensuels}}{\text{Revenus mensuels}} \times 100$$

Revenus mensuels : Salaire mensuel + Allocations familiales

Revenus mensuels : Prêts + Loyer

- *Si le taux d'endettement est supérieur à 33 %, il y a risque d'endettement.*

Comment faire pour obtenir un crédit à la consommation ?

Les démarches pour obtenir un crédit à la consommation sont les suivantes :

1. Le consommateur reçoit une fiche d'information de la part de l'organisme de prêt.
2. L'organisme de prêt évalue la solvabilité du consommateur en consultant le FICP.
 - a. Le prêt est refusé
 - b. Le prêt est accepté : le consommateur reçoit un contrat de crédit valable 15 jours avec bordereau de rétractation, qu'il signe. Il peut se rétracter en 14 jours. Si le consommateur n'a pas envoyé le bordereau de rétractation par voie recommandée avec accusé de réception, le **contrat est définitif**.

D'où vient le surendettement ?

On distingue le **surendettement actif** et le **surendettement passif**.

- Le surendettement actif représente 31% des dossiers, il est dû à l'accumulation de crédits (15%), à une mauvaise gestion (7%), à un logement onéreux (3%) et à divers facteurs (6%).
- Le surendettement passif représente 68% des dossiers, il est dû au chômage (31%), la séparation et le divorce (16%), les malades et accidents (11%), à la baisse de revenus (8%) et aux décès (2%).